

CONSEIL

Cent neuvième session

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

À LA CENT NEUVIÈME SESSION DU CONSEIL

M. António Vitorino

Genève
27-30 novembre 2018

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À LA CENT NEUVIÈME SESSION DU CONSEIL

Introduction

1. Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, c'est un honneur de vous accueillir à la 109^e session du Conseil. Je vous souhaite la bienvenue au nom de tous nos collègues du monde entier, et vous remercie d'être parmi nous à Genève, malgré vos emplois du temps chargés.

2. Tout d'abord, je tiens à remercier sincèrement le Président sortant, M. l'Ambassadeur Juan Eduardo Eguiguren du Chili, pour son engagement et le travail considérable qu'il a accompli. Je tiens également à souhaiter la bienvenue aux membres nouvellement élus du Bureau du Conseil de l'OIM :

- Le Président, M. l'Ambassadeur Negash Kebret Batora (Éthiopie)
- Le Premier Vice-Président, M. l'Ambassadeur Morten Jespersen (Danemark)
- Le Second Vice-Président, M. l'Ambassadeur Evan Garcia (Philippines)
- La Rapporteuse, Mme l'Ambassadrice Socorro Flores Liera (Mexique)

3. Je souhaite aussi la bienvenue à notre nouvel État Membre, la République d'Ouzbékistan, ainsi qu'à nos deux nouveaux observateurs, le Fonds monétaire international et International Emergency and Development Aid.

4. Cette session du Conseil se tient dans un contexte de grands changements au sein du système des Nations Unies et à l'OIM. L'Organisation a entrepris de donner sens à ses nouvelles relations, plus étroites, avec les Nations Unies, conformément à la résolution du Conseil n° 1309 du 24 novembre 2015, à l'heure où la réforme historique mise en œuvre dans l'ensemble du système permet de renforcer la coordination, au niveau des pays, des efforts déployés par tous les organismes à l'appui du développement. Quand j'ai pris la direction de l'Organisation, je n'ignorais pas les diverses responsabilités qui lui avaient été confiées, et j'avais conscience qu'elle devait se montrer à la hauteur de ces nouveaux défis.

5. Dans deux semaines, un grand nombre d'entre nous se réuniront à nouveau à Marrakech pour l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le processus de négociation du Pacte a offert aux États l'occasion de rechercher un compromis sur une question qui divise plus souvent qu'elle ne rassemble. Le Pacte mondial, qui est ancré dans les objectifs de développement durable adoptés par tous les États Membres en 2015, orientera l'action des États qui ont décidé d'y souscrire en tant que plateforme de coopération volontaire juridiquement non contraignante.

6. Sous la houlette de M. l'Ambassadeur Swing, l'OIM s'est considérablement accrue, jusqu'à accéder au statut de chef de file à l'échelle mondiale. Mais la taille seule ne fait pas la force d'une organisation. C'est grâce à l'engagement et aux compétences de son personnel que l'OIM a pu répondre à des situations d'urgence complexes, donner un avis aux gouvernements sur diverses questions, y compris la migration de main-d'œuvre, la gestion intégrée des frontières et la mobilisation de la diaspora, et soutenir le dialogue inter-États, contribuant ainsi à élargir l'espace pour trouver un terrain d'entente.

7. Comme c'est là mon premier Conseil de l'OIM, je ne me lancerai pas dans un compte rendu détaillé d'activités de l'Organisation dans lesquelles je n'ai joué aucun rôle. Bien plutôt, je souhaiterais livrer quelques réflexions sur la portée de son action, en mettant en relief certains domaines essentiels,

ainsi que sur le paysage dans lequel l'OIM évoluera dans les années à venir et sur les moyens de consolider et de renforcer au mieux les points forts de l'Organisation. Pour terminer, je formulerai quelques grandes orientations stratégiques.

L'action de l'OIM en 2018

Soutien aux migrants

8. Les migrants sont au cœur de l'action de l'OIM, en particulier ceux qui sont vulnérables à la violence, à l'exploitation et à la maltraitance. L'OIM a apporté un soutien aux migrants de plusieurs manières concrètes. Par exemple, elle a procédé à l'évaluation sanitaire de réfugiés en attente de réinstallation, de migrants ayant demandé divers types de visa, ainsi que de migrants au bénéfice de programmes de retour volontaire assisté. Elle a accordé une attention accrue à la viabilité du processus de réintégration, afin de réduire la vulnérabilité des personnes de retour. Pour améliorer la cohérence de ces services, elle a entrepris d'élaborer divers mécanismes d'aide aux migrants, axés sur la fourniture d'un éventail de services intégrés et sur mesure, allant de l'appui aux demandes de visa à l'aide en matière de formation.

9. L'OIM a collaboré avec des dizaines de gouvernements tout au long de 2018 pour examiner et appuyer l'intégration de normes internationales dans les cadres politiques nationaux, ainsi que leur mise en œuvre. À cet effet, elle a notamment formé des agents et organisé des tables rondes et des discussions en tête à tête. Par exemple, l'OIM investit dans toute une série d'initiatives de lutte contre la traite, qui vont de programmes de prévention à des services d'assistance directe, formant des personnes de tous les secteurs. De fait, elle a élaboré des lignes directrices sur la manière dont les entreprises peuvent protéger et aider les victimes d'exploitation. L'Organisation œuvre également avec différents gouvernements pour améliorer la situation des personnes placées en détention et garantir leur accès aux soins de santé.

10. À mesure qu'elle se développe, l'Organisation s'efforce de systématiser ce type de soutien. Cette année, elle a élaboré un manuel et une boîte à outils consacrés aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, et a lancé un cadre institutionnel de réponse à la violence sexiste en temps de crise. La prise en compte systématique des sexospécificités demeure une priorité pour l'Organisation, comme en témoigne l'augmentation significative du nombre de bureaux ayant introduit des aspects relatifs à la problématique hommes-femmes dans leurs projets. De la sorte, la voix et les besoins des femmes sont pris en considération à toutes les phases du projet.

11. En collaborant de façon aussi étroite avec les migrants et des groupes de la société civile, l'OIM prend ses responsabilités au sérieux. Elle est attachée aux politiques en place à l'échelle des Nations Unies qui visent à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par leur personnel, et assure à ce titre des formations internes tout en organisant des formations à l'intention d'autres acteurs sur le terrain. Par ailleurs, elle met en œuvre à titre expérimental un cadre visant à améliorer la responsabilité à l'égard des populations touchées, qui associe les parties prenantes et les bénéficiaires au processus décisionnel.

Interventions d'urgence

12. Depuis quelques années, le paysage migratoire est caractérisé par une série de crises. Les mouvements massifs de populations, dus à divers facteurs, placent les États face à un défi politique et humanitaire. En 2018, l'OIM est intervenue dans un certain nombre de situations urgentes et complexes, coopérant avec d'autres acteurs pour fournir un soutien immédiat de base aux personnes touchées, tout en œuvrant dans l'optique de résultats plus durables.

13. Les Vénézuéliens sont de plus en plus nombreux à migrer vers les pays voisins, dans une dynamique qui s'est accélérée ces derniers mois. Cette situation a mis en lumière la nécessité, et les avantages, d'une coopération étroite avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ensemble, sous la direction de M. Eduardo Stein, Représentant conjoint pour les réfugiés et migrants vénézuéliens, les deux organismes collaborent avec des gouvernements régionaux, ainsi qu'avec une alliance plus vaste d'organismes et d'organisations confessionnelles et de la société civile, afin de garantir une intervention coordonnée et efficace. L'ouverture et l'engagement continus des pays d'Amérique du Sud, ainsi que leur volonté d'offrir diverses formes de statut aux nouveaux arrivants, doivent être salués et renforcés par les États en dehors de la région.

14. En Libye, la situation reste profondément préoccupante et tragique, notamment en ce qui concerne le grand nombre de migrants et de réfugiés toujours détenus. À ce jour, en 2018, l'OIM a assuré le retour volontaire pour raisons humanitaires de près de 15 000 migrants présents en Libye, y compris vers le Mali, le Niger et le Nigéria. La situation reste toutefois extrêmement complexe. Il est impossible de dissocier l'instabilité qui règne en Libye de l'instabilité observée dans toute l'Afrique centrale et de l'Ouest, des vastes défis que posent les migrations par voie maritime en Méditerranée, et des réponses politiques et pratiques aux flux de migration mixtes à l'intérieur de l'Union européenne. L'OIM doit collaborer avec tous les États pour réduire l'incertitude et la souffrance parmi les populations migrantes, tout en reconnaissant que ce sont là les symptômes d'un déficit de gouvernance plus profond auquel il faut remédier de toute urgence.

15. Le Yémen est le théâtre de l'une des plus graves crises humanitaires dans le monde, qui touche toutes les populations, y compris les migrants. La situation dans ce pays illustre les difficultés persistantes que rencontre la communauté internationale pour mener une action humanitaire efficace. L'OIM intervient activement aux côtés d'autres organismes, programmes et fonds pour fournir une aide directe aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays par le conflit, ainsi qu'aux nombreux migrants qui transitent par le Yémen. Plus de 7 000 migrants traversent chaque mois la mer Rouge vers le Yémen, et nombreux sont ceux qui, parmi eux, subissent diverses formes de maltraitance et d'exploitation. Du reste, l'OIM évacuera cette semaine plusieurs centaines de ressortissants éthiopiens du Yémen et facilitera leur retour et leur réintégration dans leur pays d'origine.

16. Le sort dramatique des réfugiés rohingya accueillis par le Bangladesh à Cox's Bazar continue d'être une priorité pour l'OIM, qui a mis en place une intervention globale couvrant de nombreux domaines tels que l'eau, l'assainissement et l'hygiène ou la prévention de la traite et de l'exploitation de jeunes filles à risque. Cette population est aussi particulièrement vulnérable aux phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les pluies précoces, les cyclones et les moussons. En conséquence, l'OIM a investi dans l'amélioration des abris afin de réduire l'impact de ces phénomènes sur des populations qui vivent dans la promiscuité.

Réponses à long terme

17. Si l'OIM a les moyens de mettre en place des interventions rapides et vitales en réponse à des situations d'urgence et à des catastrophes, elle a également conscience de la nécessité d'améliorer l'action préventive. Elle contribue à la réduction des risques de catastrophe en aidant les États à mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, et en investissant dans la préparation en cas de crise dans des domaines tels que la coordination et la gestion des camps, ou l'amélioration des informations fournies en temps réel sur le terrain concernant les déplacements et la mobilité des populations à l'aide de la Matrice de suivi des déplacements.

18. L'OIM fournit des secours rapides en réponse aux besoins humanitaires les plus pressants, tout en élaborant des programmes de transition et de redressement destinés à remédier aux effets à long terme et aux facteurs de vulnérabilité. Ces mesures favorisent la confiance, la stabilité et la légitimité, notamment en plaçant les communautés au cœur des programmes. Au Bangladesh, par exemple,

parallèlement à la fourniture d'une aide humanitaire cruciale, l'OIM élabore déjà des programmes de stabilisation dans la région. Cette approche, qui s'inscrit dans le cadre de l'engagement qu'elle a pris de renforcer les articulations entre l'action humanitaire, le développement et la paix, porte une attention particulière aux populations marginalisées telles que les ex-combattants, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

19. Les liens entre la mobilité et les résultats en matière de développement sont complexes et dépendent fortement du contexte. La croissance économique peut inciter à partir, tout comme l'absence de moyens de subsistance peut être un facteur d'émigration. Il n'en demeure pas moins que ceux qui n'ont pas les moyens de migrer, même quand la situation devient dramatique, sont légion. L'OIM est l'un des organismes dont le rayon d'action opérationnel et financier est le plus large en ce qui concerne les populations déplacées à l'intérieur de leur pays. Les déplacements peuvent être dus à diverses raisons, notamment les conflits, mais aussi aux catastrophes environnementales telles que les inondations et les sécheresses. L'aide aux populations déplacées à l'intérieur de leur pays vise non seulement à répondre aux besoins humanitaires, mais aussi à permettre l'accès aux services de base, à un emploi durable et à des moyens de subsistance.

20. Face à des situations de crise multiples et complexes, il est parfois difficile d'avoir une vision à long terme. Selon l'OIM, de même qu'une politique de développement durable peut dicter des tendances migratoires, de même les migrations peuvent contribuer à de solides résultats en matière de développement, grâce aux rapatriements de fonds, aux transferts de compétences ou à la migration de retour. Cependant, ces avantages ne sont pas garantis et ne peuvent être obtenus que si des politiques et des cadres institutionnels solides sont en place. Cette année, l'OIM a entrepris d'élaborer une stratégie en matière de migration et de développement durable, qui vise à ancrer la migration dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à faire en sorte qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte.

21. En outre, au cours des cinq dernières années, la nécessité d'intégrer des préoccupations environnementales dans l'élaboration de politiques migratoires, et vice versa, est devenue une question politique importante pour l'OIM. Sa Division Migration, environnement et changement climatique occupe désormais une place centrale dans un certain nombre de partenariats interorganisations et multilatéraux consacrés aux effets du changement climatique, constituant une solide base de connaissances et aidant les États à renforcer leurs capacités de réponse.

22. Si les interventions à long terme visent souvent à remédier à des effets négatifs, la migration peut néanmoins offrir d'énormes avantages aux personnes, aux communautés et aux pays. En créant des voies de migration durables, efficaces et légales – à des fins de travail ou d'études ou pour des raisons sentimentales –, les États peuvent commencer à intégrer activement la migration dans leurs plans économiques et dans le renforcement des communautés. Cette idée n'est pas nouvelle : de nombreux États ont conçu de solides programmes d'accueil des migrants. Mais ces efforts peuvent parfois passer inaperçus au milieu des gros titres quotidiens centrés sur les catastrophes et les évolutions imprévues.

Collaborer avec les États

23. Les activités que mène l'OIM la mettent en relation avec un large éventail de ministères nationaux – de l'intérieur à l'éducation – et d'acteurs gouvernementaux locaux. Les Indicateurs de gouvernance des migrations ont offert à des dizaines de gouvernements la possibilité de réfléchir à leur mode de gouvernance des migrations et aux articulations entre différents domaines d'action. En 2019, l'OIM intégrera les gouvernements locaux dans les Indicateurs, afin de se faire une première idée de la manière dont ils répondent au phénomène migratoire.

24. L'OIM fournit une aide aux gouvernements sur de nombreuses questions, telles que l'élaboration de politiques de migration de main-d'œuvre ou de mécanismes de mobilisation des communautés de la diaspora. Elle a conçu des systèmes d'information sur la gestion des frontières et a aidé les États à développer la coopération transfrontalière, la collecte de données et l'analyse des risques. Le Fonds de l'OIM pour le développement offre aux États la possibilité de renforcer leurs capacités dans des domaines d'action particuliers, et permet à l'OIM de déterminer les domaines dans lesquels un soutien est demandé. Ces dernières années, par exemple, les demandes d'aide pour faire face aux effets du changement climatique ont augmenté partout dans le monde.

25. La collaboration avec les États s'accompagne toutefois d'une collaboration inter-États. L'OIM a participé à de nombreux dialogues multilatéraux, qu'il s'agisse des négociations relatives au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, au cours du premier semestre de cette année, ou du Forum panafricain sur la migration, tenu à Djibouti il y a une semaine. Elle a noué des relations de travail étroites et productives avec plusieurs organisations régionales, dont l'Union européenne et l'Union africaine. Des processus consultatifs régionaux sont en place partout dans le monde, de Khartoum à Colombo, qui contribuent de manière déterminante à des relations de confiance entre les États. L'OIM soutient ces processus de diverses façons, que ce soit en assurant des services de secrétariat ou en fournissant une expertise technique.

26. En 2018, le Dialogue international sur la migration a ouvert la voie à des échanges sur la migration plus ouverts, en associant des acteurs très divers. Cette année, l'accent a été mis sur l'élaboration de partenariats performants – entre les gouvernements, avec les villes et avec les migrants – dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial. L'approbation de ce dernier par l'Assemblée générale des Nations Unies posera un nouveau défi pour les partenariats dans tout le système des Nations Unies, tant entre les États qu'entre les organismes, ainsi qu'avec un large éventail de parties prenantes. Bien que non contraignant, le Pacte mondial offre un cadre de référence clair – et une terminologie commune – aux gouvernements qui s'efforcent d'établir un terrain d'entente et d'approfondir leur coopération sur certains aspects de la gestion des migrations. En 2019, le Dialogue international sur la migration portera sur la jeunesse, en réponse aux appels lancés à de précédentes réunions pour associer les jeunes aux discussions mondiales sur la migration et à l'élaboration des politiques migratoires dans le monde.

Éclairer le débat

27. Un volet essentiel des activités de l'OIM consiste à mettre à profit la base de données factuelles disponible pour fournir au public des informations sur les dynamiques migratoires et les incidences de la migration, qu'elles soient positives ou négatives. Il s'agit notamment de données sur la population et les flux de migrants, et d'évaluations analytiques des tendances émergentes. La dernière édition de la publication phare de l'Organisation, le Rapport *État de la migration dans le monde*, qui couvre un large éventail de sujets allant des tendances régionales à l'extrémisme violent, en est un excellent exemple.

28. La collecte et la présentation de données occupent désormais une place centrale dans les activités de l'OIM. Les moyens mis en œuvre à cet effet revêtent plusieurs formes. Le Centre mondial d'analyse des données sur la migration, à Berlin, recueille de vastes ensembles de données qui offrent un aperçu de la mobilité dans le monde, tout en étudiant les difficultés que pose la collecte de données solides sur la migration. La Matrice de suivi des déplacements constitue aujourd'hui un outil précieux pour des gouvernements et des organisations, en leur donnant une vue d'ensemble en temps réel des mouvements migratoires dans des régions du monde données – depuis l'Iraq jusqu'à l'Équateur – ce qui permet à ces acteurs de répondre aux besoins en constante évolution des populations déplacées.

29. La migration est aussi faite de milliers d'histoires. Demain soir, le Festival international du film sur la migration de l'OIM sera lancé ici, à Genève, et se tiendra dans une centaine de pays aux quatre

coins de la planète. Des fictions et des documentaires donnant vie à l'expérience des migrants seront montrés à cette occasion. Les histoires présentées par l'OIM braquent les projecteurs sur des endroits qui ne font pas toujours la une, offrant un riche panachage d'actions et d'aspirations, et dévoilant le véritable visage des migrants du monde entier.

Ce que nous pouvons attendre des dix prochaines années

30. Le rayon d'action de l'OIM est vaste, et son impact profond. Toutefois, les dix prochaines années s'accompagneront de nouveaux défis auxquels l'Organisation devra se préparer. Les facteurs de mobilité évoluent en permanence.

31. Les effets du changement climatique – conjugués à une disparité démographique intercontinentale croissante, à des inégalités économiques et sociales grandissantes et à une instabilité persistante – se traduiront probablement par une mobilité interne, régionale et internationale accrue de la part de tous ceux qui cherchent à s'assurer des moyens de subsistance durables, pour eux-mêmes et leur famille. Tandis que certains pays connaissent une croissance démographique, d'autres sont confrontés à un fort déclin. S'il est facile de généraliser, il n'en demeure pas moins que les dynamiques migratoires sont la résultante de milliers de décisions individuelles prises en fonction du contexte, qui sont souvent mal comprises. Il sera essentiel, dans l'intérêt de politiques efficaces, favorables et cohérentes à l'échelle mondiale, de comprendre comment les évolutions à l'échelle macro influent sur les évolutions à l'échelle micro, et inversement.

32. Le monde dans lequel on migre aujourd'hui évolue rapidement lui aussi. Les technologies ont créé de nouvelles possibilités d'échanges entre les populations et permis de les identifier avec plus d'efficacité. L'accès généralisé aux médias sociaux accélère les tendances migratoires et élargit les réseaux par lesquels les migrants peuvent solliciter de l'aide. Les progrès dans le domaine de l'intelligence artificielle et de la collecte de mégadonnées permettront peut-être de jeter un éclairage nouveau sur la prévision des nouveaux schémas et la manière de garantir des réponses rapides. Les percées en matière d'identification numérique pourraient offrir aux migrants et à d'autres de nouvelles possibilités d'accès aux services publics et de prise en main de leur propre mobilité. Cependant, pour que la relation de confiance entre les gouvernements et les migrants perdure, il faudra surveiller de près la gestion de la sécurité et de la confidentialité des données. Le recours aux nouvelles technologies ne doit pas reposer uniquement sur un critère de faisabilité, mais aussi sur leur pertinence. À l'heure où le monde innove, l'OIM doit s'imposer en tant que partenaire et conseiller de confiance.

33. L'urbanisation rapide continue de transformer le paysage démographique de nombreux pays du monde. Les villes abritent déjà la majorité des migrants internationaux, attirés par les possibilités qu'elles offrent mais aussi mus par le besoin, et les autorités locales jouent aujourd'hui un rôle moteur dans la recherche de solutions créatives aux mutations sociales rapides, aidant les communautés grâce à l'innovation. Cependant, les villes à croissance rapide sont aussi des écosystèmes fragiles. Les gouvernements et les organismes internationaux chargés de venir en aide à des populations importantes dans des zones géographiques restreintes sont confrontés à toutes sortes de questions, telles que l'accès aux ressources, des inégalités profondes ou la nécessité de repenser la fourniture des services publics. Toutes ces difficultés peuvent encore s'aggraver quand la croissance de l'emploi ne suit pas la croissance de la population, et lorsque les changements environnementaux menacent l'habitabilité des centres urbains situés dans des régions côtières.

34. Les marchés du travail, jamais figés, valoriseront en 2030 d'autres ensembles de compétences qu'en 2010. Dans le même temps, les conditions d'emploi sont de plus en plus flexibles, parfois dans le sens de la précarité. Pour réussir, les citoyens du monde entier devront faire preuve d'une capacité d'adaptation accrue et d'une résilience plus grande et être prêts à mener plusieurs carrières. La manière d'apprendre sera tout aussi importante que ce qu'on apprend. Néanmoins, certaines

compétences continueront de faire cruellement défaut. Les migrants sont souvent les plus aptes à relever ces défis. Cependant, ils risquent aussi d'être exclus des formations et du soutien dont ils ont besoin pour réaliser leur potentiel de carrière. Les investissements réalisés aujourd'hui par les gouvernements dans leur population en âge de travailler, y compris les groupes de migrants, détermineront leur réussite future.

35. S'il est essentiel que les gouvernements gardent un contrôle souverain sur les migrations, les acteurs non étatiques gagneront en influence. Les migrants ne se contentent pas de choisir un pays de destination. Ils choisissent souvent un lieu précis, attirés par les perspectives qu'offrent des secteurs en croissance et par les informations reçues de leurs réseaux personnels et sociaux. Le secteur privé, en tant qu'employeur et fournisseur de services, détermine dans une large mesure qui migre et où. Pourtant, sa participation à la gouvernance des migrations reste limitée. Les pouvoirs locaux font face aux incidences concrètes de la migration sur le terrain, et pourtant, trop souvent, leur expérience collective n'est pas prise en compte. Les acteurs de la société civile et les organisations de la diaspora comblent de plus en plus le vide laissé par les services gouvernementaux, et pourtant leurs initiatives sont ignorées. Si rien n'est fait, les passeurs et les trafiquants continueront de créer de nouvelles routes vers des destinations attrayantes. Peut-être tiendront-ils compte des politiques publiques visant à réduire les flux irréguliers, mais celles-ci n'auront aucun effet dissuasif sur eux.

36. Face à l'influence croissante des acteurs non étatiques, il sera plus important que jamais que les gouvernements trouvent un terrain d'entente. Les gouvernements devront donner sens aux partenariats multilatéraux à l'heure où l'on assiste à une montée du scepticisme politique à l'égard des dynamiques migratoires et où celles-ci mobilisent l'attention du public. La perte de confiance de l'opinion publique dans la capacité des gouvernements à gérer les flux de personnes – non seulement ici, en Europe, mais aussi dans le monde entier – a amené de nombreux dirigeants politiques à mettre en doute le bien-fondé des migrations au 21^e siècle, ainsi que la validité des cadres juridiques internationaux établis de longue date. Tandis que les défis mondiaux prennent de l'ampleur, la marge de manœuvre politique pour trouver des solutions s'est, quant à elle, rétrécie. Or, ce n'est que par la coopération que des réponses pourront être apportées aux questions complexes qui se poseront à l'avenir.

Ce que l'OIM devra atteindre

37. L'OIM est présente dans le monde entier, et elle est réactive, souple et capable d'obtenir des résultats positifs sur le terrain. Il est admis qu'elle est une institution de portée remarquable et aux prestations exceptionnelles, qui se distingue par son impact positif sur le quotidien de personnes du monde entier.

38. L'Organisation sera de plus en plus sollicitée, non seulement pour aider les gouvernements et les migrants à différentes étapes du parcours migratoire, mais aussi pour relier ces différentes étapes entre elles. Elle est bien placée pour comprendre l'ensemble du système de gestion des migrations, pour garantir la cohérence des résultats issus d'approches stratégiques et pratiques particulières, quel que soit l'endroit où elles sont mises en œuvre, et pour exploiter l'interaction entre divers domaines programmatiques. Par exemple, le retour volontaire assisté est un domaine programmatique clé pour l'OIM, mais le succès de tels programmes dépend de la connaissance du contexte humanitaire et de développement propre au pays de retour.

39. Aujourd'hui, la migration mobilise l'ensemble des pouvoirs publics. Il n'est plus possible de dissocier les questions migratoires d'autres objectifs clés à l'échelle mondiale – qu'il s'agisse de l'amélioration des résultats en matière de développement, de l'aide aux populations vulnérables, de la gestion des frontières très fréquentées ou de la lutte contre la criminalité organisée – ni de cerner avec précision les limites des politiques de migration. Si l'OIM travaille avec tous les secteurs

gouvernementaux, collaborant avec de nombreux ministères dans un même pays, trop souvent ceux-ci ne travaillent pas ensemble. L'OIM peut contribuer à une meilleure articulation entre les principaux domaines d'action et faire en sorte que les questions migratoires soient intégrées dans toutes les interventions stratégiques.

40. Afin d'exploiter pleinement son potentiel, l'OIM doit devenir une organisation en apprentissage permanent, capable d'offrir un éclairage cohérent et concret pour tous les aspects de la gestion des migrations et de l'aide aux migrants. Il ne s'agit pas simplement de renforcer les capacités d'orientation à l'appui des États Membres, mais de créer un bassin permanent de connaissances et d'expériences propre à permettre à l'Organisation de partager de nouvelles idées et d'identifier des faits nouveaux.

41. À cet effet, il ne sera pas nécessaire de modifier en quoi que ce soit l'action de l'OIM. Mais l'occasion est offerte à l'Organisation de se doter de moyens permettant de la renforcer, comme suit :

- a) Développer sa capacité d'orientation sur la base du vaste ensemble de connaissances et d'expériences existant au sein de l'Organisation, en s'appuyant sur l'approche décentralisée qui la caractérise. Les connaissances ne doivent pas simplement provenir de bases de données figées, mais être puisées dans l'expertise en constante évolution du personnel de l'Organisation.
- b) Consolider la capacité de prévision, pour améliorer la planification opérationnelle et renforcer la préparation et la résilience aux situations de crise ; et veiller à ce que les besoins des migrants soient anticipés, puis satisfaits, à tous les stades du voyage.
- c) Ouvrir la voie à de nouveaux modes de collecte de données et renforcer les capacités de recherche et d'analyse des données, afin d'améliorer les résultats opérationnels, y compris en s'aidant de nouvelles technologies et de nouveaux systèmes, tout en veillant à une gestion responsable des données par leurs utilisateurs.
- d) Faire en sorte que les politiques soient appliquées de manière cohérente dans toute l'Organisation, compte tenu de la grande diversité des contextes dans lesquels intervient l'OIM. Les principes de bonne gouvernance sont universels, mais les moyens de les mettre en œuvre sont divers et variés.
- e) Introduire des pratiques innovantes à tous les niveaux de l'Organisation, qu'il s'agisse de simples améliorations, d'un renforcement de la communication entre membres du personnel en poste dans des lieux éloignés, ou de mesures visant à perfectionner les systèmes de gestion des frontières au rythme des innovations technologiques.

42. L'OIM devra devenir un partenaire stratégique et un organisme d'exécution qui aide les gouvernements à s'inscrire dans une perspective à long terme et à réaliser leurs priorités à court terme. En outre, afin d'obtenir des résultats plus solides, elle devra fixer un ordre de priorité sur la base de ses pronostics pour l'avenir. Les décisions que prendra l'OIM quant aux domaines dans lesquels elle investira ces cinq prochaines années, ainsi que l'ampleur de ces investissements auront une incidence sur la mesure dans laquelle les États Membres et la communauté internationale dans son ensemble seront armés pour répondre aux besoins évolutifs sur la scène migratoire.

43. L'Organisation a évolué sous l'effet de l'élargissement de sa composition et de sa base de projets. Elle a démontré sa réactivité et sa capacité d'adaptation face à l'évolution du phénomène migratoire, qui gagne en ampleur et en complexité à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Cependant, pour être un partenaire réellement efficace, l'OIM doit également veiller à ce que ses structures internes soient adaptées aux besoins. Le développement des activités au sein de l'Organisation doit désormais s'accompagner de solides processus de responsabilité et d'examen. Les observations formulées par les États Membres à la dernière session du Comité permanent des programmes et des finances ont confirmé la nécessité de renforcer les contrôles au sein de l'Organisation.

44. L'OIM est pleinement déterminée à continuer d'améliorer ses systèmes de gestion et ses contrôles à la faveur d'un renforcement de ses capacités internes, afin de mettre en œuvre des mesures visant à rationaliser et à maximiser l'efficacité et le rapport coût-efficacité de ses ressources. Elle favorisera ainsi une culture de vigilance permettant de faire en sorte que les risques fassent partie intégrante du processus décisionnel et qu'ils soient gérés dans le plein respect des normes internationales. À cet effet, elle a besoin de temps et de ressources additionnels.

45. L'un des principaux défis, au cours des années à venir, sera de consolider et de gérer avec efficacité l'expansion de l'OIM, qui devrait normalement se poursuivre. L'Organisation aura besoin de fonds suffisants pour pouvoir exercer ces fonctions croissantes et exigeantes. Afin de suivre le rythme de cette croissance, un effort continu et de longue haleine devra être consenti pour renforcer la structure et le budget de base.

46. Le Programme et Budget pour 2019 est un budget de transition. Il a été établi sur la base du financement confirmé pour les activités prévues, compte tenu des tendances actuelles et de faits déterminants ayant trait au phénomène migratoire sur la scène internationale.

47. L'allocation proposée pour la partie administrative du budget s'élève à 52 229 662 francs suisses, et comprend une augmentation de 1 500 000 francs suisses visant à couvrir la contribution de l'Organisation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Le montant de cette contribution a doublé pour tous les organismes, conformément à la résolution de l'Assemblée générale n° 72/279 du 31 mai 2018. La partie opérationnelle du budget est établie à 1 milliard de dollars É.-U., ce qui représente une hausse de 5,8 % par rapport au budget initial pour 2018, qui s'élevait à 956 millions de dollars É.-U.. Le niveau projeté des revenus de soutien opérationnel est établi à 96 millions de dollars É.-U..

48. Je tiens à remercier une nouvelle fois les États Membres qui ont honoré leurs obligations à l'égard de l'Organisation et invite les autres à faire de même. Nous continuerons à promouvoir la composition universelle de l'OIM, et souhaitons encore une fois la bienvenue à notre nouveau Membre, l'Ouzbékistan. Je suis certain que les États Membres approuveront le Programme et Budget révisé pour 2019 tel qu'il est proposé, pour permettre à l'OIM de continuer à exercer son rôle d'organisme international chef de file pour les questions de migration, et afin de contribuer à une gestion efficace et soutenable de l'Organisation.

Ce qu'apportera 2019

49. De grands changements s'annoncent pour l'OIM en 2019. La mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières se traduira par d'importantes responsabilités additionnelles pour elle, y compris la coordination du Réseau des Nations Unies sur la migration, un rôle qu'elle est honorée d'assumer.

50. La mise en œuvre du Pacte mondial relève de la responsabilité des États participants, mais l'OIM est prête à apporter son concours selon que de besoin. L'action de l'Organisation continuera de s'inscrire dans le Cadre de gouvernance des migrations, convenu par ses États Membres. Le Pacte mondial contribuera, au même titre que les objectifs de développement durable et d'autres textes adoptés à l'échelle internationale, à définir la portée et les objectifs de l'action de l'Organisation.

51. Le Réseau des Nations Unies sur la migration, avec l'OIM en son centre, doit permettre au système des Nations Unies d'être mieux à même d'apporter aux États un soutien efficace à l'échelle du système et de garantir une cohérence accrue sur les questions de migration. Nous aurons l'occasion d'examiner plus avant la structure et la fonction du Réseau demain matin, avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations internationales, Mme Louise Arbour. L'OIM est

déterminée à s'acquitter avec efficacité des fonctions de coordination et de secrétariat du Réseau qui lui ont été confiées, dans un esprit de partenariat et de coopération avec les autres organismes des Nations Unies.

52. Cependant, la collaboration ne se limite pas au seul Réseau. L'OIM accordera une place importante aux partenariats internationaux, en particulier avec le HCR, en faisant fond sur la bonne coopération déjà en place partout dans le monde, dont la région de l'Amérique du Sud est actuellement un bon exemple. Elle renforcera le dialogue constructif et franc noué avec des organisations de la société civile à tous les niveaux de l'Organisation, et s'attachera à faire en sorte que la voix des migrants et des autres populations concernées par ses activités soit entendue.

53. Au cours des prochains mois, l'Organisation fixera une série de priorités institutionnelles, transversales et thématiques pour ses activités, dans le cadre de consultations avec ses bureaux extérieurs, ses États Membres et d'autres parties prenantes. Ce processus permettra d'identifier les domaines d'action dans lesquels des investissements supplémentaires pourraient être requis pour que l'Organisation puisse répondre à toutes vos attentes. La stratégie issue de ce processus orientera les cinq prochaines années de mon mandat, et j'attends avec le plus grand intérêt vos réflexions sur les priorités que l'OIM dégagera, ainsi que votre mobilisation à cet égard.

54. Ces priorités éclaireront également la création, en 2019, d'un nouveau « pôle stratégique » au sein de l'Organisation, qui sera le catalyseur de la formulation de politiques stratégiques à l'échelle de l'OIM. Il réunira des connaissances provenant de tous les bureaux extérieurs et les traduira en orientations stratégiques cohérentes et fondées sur des éléments factuels pour l'Organisation. Il reliera les secteurs de l'OIM qui œuvrent dans des domaines opérationnels et stratégiques similaires, pour garantir un apprentissage et des avantages réciproques. À cette fin, l'OIM passera en revue les pratiques novatrices suivies dans d'autres secteurs et organisations, et lancera de nouvelles approches en matière de gestion des connaissances. Une feuille de route et une structure seront établies pour le pôle stratégique au début de l'année prochaine.

55. Sous l'égide de la Directrice générale adjointe, l'OIM procède actuellement à l'examen de son cadre de gouvernance interne, afin d'identifier des axes de travail, notamment en ce qui concerne la gestion des risques, l'administration interne de la justice et les achats. Ces propositions de réformes vous seront soumises au premier trimestre de 2019. Cela dit, l'OIM a déjà affecté deux nouveaux postes de la catégorie des administrateurs au Bureau de l'Inspecteur général à la suite des discussions tenues à la dernière session du Comité permanent des programmes et des finances.

56. Partout dans le monde, les gouvernements prennent conscience que la migration est une question qui, quoique sensible, revêt une importance fondamentale pour la coopération internationale. L'occasion s'offre à l'OIM de conduire un débat mondial qui non seulement prend acte et tire parti de la complexité qui caractérise la gestion des migrations actuelles, mais aussi veille à ce que les migrants eux-mêmes continuent d'être au cœur de la conversation. Pendant les quatre prochains jours, nous aurons la possibilité d'étudier certains des points que j'ai soulignés dans mon rapport – notamment la santé dans le contexte migratoire, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et la voix des migrants, et me réjouis à la perspective de discuter avec vous de l'avenir de l'OIM, cette semaine et au cours des mois à venir.